



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

### COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°23/2024

des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 juin 2024

Date de la convocation : 11 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 juin, à 17 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI

Membres représentés : Jean- Baptiste SALVADORI par Erick CASALTA, Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

#### **Objet : Mur de soutènement sous la poste (ou sous la mairie) – Plan de financement.**

Le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du dispositif France Relance, piloté par le CEREMA, pour accompagner les territoires dans l'entretien et la modernisation de leurs infrastructures, une visite de contrôle des ponts (d'ouverture supérieure à 2 m) et des murs de soutènement (de hauteur hors parapet supérieure à 2 m) portant une voie communale et faisant partie du domaine public routier communal (permettant la circulation des véhicules, cycles ou piétons) a été réalisée sur le territoire communal.

Il ressort du rapport établi par cet organisme que le mur de soutènement situé sous la poste (ou la mairie) qui sert de parking, présente un risque d'effondrement.

Il rappelle également que le conseil municipal avait, dans sa séance du 8 décembre 2023, décidé de faire procéder à une étude de sol avant d'engager les travaux.

Par délibération en date du 26 janvier 2024, le conseil municipal avait retenu la société Rocca e Terra pour un montant de 4300 euros HT (5160 euros TTC) pour la réalisation de cette étude.

Objet: **Mur de soutènement sous la poste (ou sous la mairie) – Plan de financement.**

Réception par le préfet : 17/06/2024

Publication : 17/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Dans son rapport, la société Rocca e Terra préconise « Avant le début des travaux, il sera nécessaire de réaliser des sondages de reconnaissance des fondations du bâtiment situé en amont du mur étudié fin de déterminer les dimensions et profondeur d'assises de ces fondations et ainsi éviter l'interception des fondations du bâtiment par les clous. En fonction de ces investigations nous pourrions éventuellement adapter nos préconisations ».

Cette prestation a été réalisée par l'entreprise PADOVANI pour un montant de 1900 euros HT (2090 euros TTC).

Le Maire informe les conseillers qu'il a demandé au bureau d'études VRD Ingénierie 2A d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce chantier (établissement de projet DCE, mission DET, AOR, et OPC- suivi de chantier avec établissement des comptes-rendus et décompte de paiement).

Cette prestation s'élève à 8 000 euros HT.

Le montant des travaux s'élève à 67 750 euros HT (74 525 euros TTC).

Le Maire indique que le coût global de ce projet s'élève donc à **81 950 euros HT (89 775 euros TTC)**.

Le Maire précise aux conseillers que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assurer son autofinancement et propose le plan de financement suivant :

<b>Etat : 60%</b>	<b>CDC (FST) : 30%</b>	<b>Autofinancement :</b>
<b>49 170 euros</b>	<b>24 585 euros</b>	<b>10%</b>
		<b>8195 euros</b>

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

- Emet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition du Maire et l'autorise à solliciter le concours financier de l'Etat, et de la collectivité de Corse, au titre du fond de solidarité territoriale, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,
- Charge le Maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études VRD Ingénierie 2A,
- Charge le Maire de souscrire le marché,
- Donne au Maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce projet de marché, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour copie certifiée conforme



Le Maire  
  
 D. VINCENTI